

Le dialogue social et le travail digne dans l'enseignement social des Églises

Introduction

Rerum novarum (1891) : le scandale des conditions de travail au XIXe s. Qu'est-ce qu'un travail digne ?

1. Quelques axes majeurs

1.1 La sollicitude

Au point de départ, il est bon de revenir sur le mot utilisé par Jean-Paul II, la sollicitude. Bien que ce mot soit un peu difficile en français, – un peu désuet, parce qu'il évoque facilement une attitude de condescendance, comme le mot pitié, – je crois qu'il est cependant le meilleur. Il s'agit de la compassion devant l'autre souffrant, du fait de se sentir personnellement concerné par l'autre en étant porté par le souci actif de ce qu'il vit pour lui venir en aide. L'événement déclencheur de l'enseignement social de l'Église est l'inhumanité de la condition imposée aux ouvriers dans les usines à l'époque du premier capitalisme industriel. Le mépris total de la dignité humaine de ce prolétariat soulevait chez certains la protestation et la révolte. Les premiers socialistes et Marx étaient de ceux-là. C'est bien le cœur qui est touché et qui suscite une réaction profondément humaniste et de solidarité. Cette émotion pousse à l'intervention, à l'action.

Si on lit les évangiles, il apparaît clairement que la compassion et la sollicitude sont ce qui met Jésus en mouvement : la souffrance de la maladie, de la marginalisation, du mépris subis, de l'enfermement dans la culpabilité. Jésus entend le cri élevé par tous ces gens, ce cri que beaucoup n'entendent pas, ne veulent pas entendre, ou même qu'ils cherchent à faire taire. Et la tradition biblique, depuis l'Exode, dit que c'est Dieu lui-même qui entend le cri de son peuple, le cri de l'humanité. Cela conduit Jésus à agir pour soulager cette souffrance, pour restaurer la dignité bafouée, pour réintégrer au sein de la communauté.

Il est clair que de Léon XIII à Jean-Paul II, l'émotion est un élément déclencheur, l'émotion provoquée par la souffrance du monde du travail, la souffrance des populations les plus pauvres, la souffrance de ceux qui sont privés de liberté ou des droits humains les plus fondamentaux. Ce sentiment de fond est profondément évangélique. Et Benoît XVI ? L'encyclique sociale annoncée constamment reportée : ce n'est manifestement pas une priorité pour lui !

Par leurs interventions, les papes ne cessent de poser une question à l'Église, c'est-à-dire à tous les croyants qui se revendiquent de l'Église catholique, mais aussi pour les

papes plus récents à tous les autres chrétiens et aux hommes et femmes de bonne volonté : êtes-vous suffisamment sensibles à ce que vivent ces catégories sociales ou ces populations en souffrance ? Êtes-vous prêts à agir, à vous mobiliser collectivement et politiquement pour changer les choses ?

Qu'ensuite, par prudence ou calcul politique, par idéologie, par souci des intérêts institutionnels de l'Église, la plupart des papes, et peut-être plus encore la majorité des évêques, se montrent souvent trop réservés et manquent de clarté dans les circonstances concrètes, c'est un fait. Mais cela n'enlève rien à la pertinence de leur interpellation.

1.2 La personne humaine

Il y a une constante à travers tous les documents sociaux de l'Église : le critère est la personne humaine, sa dignité. La manière de fonder ce principe varie au cours du temps et selon la sensibilité des différents papes. Pour Léon XIII et Pie XI, la référence est essentiellement le droit naturel (Léon XIII parlait à ce sujet de philosophie chrétienne) ; Jean XXIII puis Paul VI se sont appuyé principalement sur les droits de l'homme tels qu'ils sont définis dans les grands instruments internationaux, à commencer par la Déclaration des Nations unies. Jean-Paul II s'appuie plus directement sur les fondements bibliques et théologiques. L'approche de Jean XXIII et de Paul VI a l'avantage d'offrir une référence commune aux croyants et aux non-croyants. C'est important au niveau de l'argumentation. La référence biblico-théologique est intéressante comme apport de sens, mais elle est plus faible comme argument.

La personne est une valeur qui transcende le droit, valeur qui est reconnue par nombre de constitutions. C'est le cas du projet de Constitution européenne qui se réfère dès les toutes premières lignes de son préambule aux « droits inviolables et inaliénables de la personne humaine ». Le concept même de personne vient de la tradition chrétienne. Mais que sont les droits inaliénables et inviolables de la personne humaine ? Le préambule de la Charte des droits fondamentaux déclare de son côté que « l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de la dignité humaine ». Et la Charte décline ces valeurs : liberté, égalité, solidarité, et dans ses différents chapitres, elle les explicite par un certain nombre de droits.

Mais l'idée qu'on se fait de la dignité humaine, et donc de la personne, varie profondément au cours du temps. L'esclavage comme institution sociale et économique était admis autrefois, l'homosexualité était fermement condamnée par la société... Ce qui était acceptable et normal à une certaine époque ne l'est plus aujourd'hui, et ce qui était condamné devient acceptable.

Comment définit-on la dignité humaine ? D'abord de façon négative, sans doute, en refusant ce qui apparaît comme contraire à cette dignité. Mais cette perception négative varie selon les époques, et dans le présent, il y a des perceptions assez différentes : qu'on pense à des questions comme l'avortement ou l'euthanasie. Et du point de vue social : quelles sont les conditions économiques minimales, quant au revenu et à l'accès aux biens essentiels, pour une vie dans la dignité ? Et de plus, qui doit être pleinement reconnu comme sujet de ces droits : les citoyens ou toute personne quel que soit son statut juridique ?

La personne et sa dignité ne peuvent assurer la fonction de référence fondatrice de droit dans une société de plus en plus plurielle que par l'élaboration de consensus qui cherchent à accorder, d'une part, des exigences en tension, comme la liberté et l'égalité, et d'autre part, des conceptions différentes de ce qu'est la dignité humaine. Il s'agit toujours de compromis. De ce point de vue, l'Église a vraiment de la difficulté à entrer dans une dynamique politique de consensus en raison de sa conception souvent très intransigente de la vérité, avec la difficulté à reconnaître que nous sommes tous, y compris en Église, en recherche de vérité. La question, pour la société, est celle des moyens qu'on se donne pour élaborer ces compromis et donc les normes acceptées en commun, à partir d'un véritable débat politique.

1.3 Le bien commun

Jusqu'il n'y a pas si longtemps, le bien commun paraissait être un concept très marqué catho. C'est Thomas d'Aquin, s'appuyant sur Aristote, qui est le premier à élaborer la notion de bien commun, qui a depuis lors eu une place assez importante dans la réflexion morale de l'Église. On constate cependant qu'aujourd'hui ce terme prend place assez fréquente dans le discours politique et économique. Il est utilisé dans des sens divers : un bien commun est un bien qui n'est la propriété individuelle ou collective de personne, et donc accessible à tous, comme l'océan ou l'air qu'on respire. On utilise aussi le terme à propos d'Internet : l'information circule et est accessible à tous (du moins à tous les internautes, ce qui ne représente que 2% de la population mondiale !)..

Jean XXIII est le premier à avoir proposé une définition du bien commun du point de vue de l'enseignement de l'Église. En fait, il réoriente assez fondamentalement la perspective thomiste. Pour Thomas d'Aquin, le bien commun est d'abord le bien du tout (de la nation, de l'Église) auquel doit être soumis, et éventuellement sacrifié, le bien particulier des individus. Jean XXIII, suivi par le Concile Vatican II et les papes depuis lors, rééquilibre cette notion à partir de la personne ; ensuite on ajoutera aussi les groupes humains. Le bien commun n'est pas un bien particulier : il est défini comme l'ensemble des conditions sociales qui permet à toutes les personnes et à tous les groupes qui constituent la société d'accéder à leur propre accomplissement le plus positif.

Le bien commun se situe à différents niveaux : celui du pays (ou celui de la région), celui d'un ensemble comme l'Union européenne, celui du monde. Dans l'Union, le repli sur le national est aujourd'hui très marqué, et il y a une forte tendance à opposer l'intérêt national à l'intérêt communautaire et à faire prévaloir le premier sur le second. Intérêt national et intérêt communautaire sont un aspect du bien commun, mais ne recouvrent pas toute l'étendue des exigences du bien commun : l'intérêt est, en effet, surtout compris en termes économiques ou politiques. Les débats actuels portant sur le budget européen sont très significatifs à cet égard : la volonté des pays les plus riches de l'Union de réduire ce budget, et donc leur propre participation, est clairement un refus de prise en compte des nécessités engendrées par l'élargissement et des besoins des nouveaux pays membres. De même, les difficiles débats au sujet de l'agriculture dans le cadre de l'OMC manifestent la difficulté qu'il y a à prendre en compte l'intérêt général et le bien commun universel.

Si on en accepte la définition proposée par l'Église, le critère du bien commun offre un principe fondamental de discernement du caractère moral ou non de l'organisation d'une société, y compris le système mondial. Le bien commun, en tant que tel, n'offre aucune solution et il n'est pas non plus un paramètre concret à partir duquel déduire immédiatement un ordre juridique ou social. Il est bien plutôt une clé de lecture qui permet de questionner le fonctionnement réel de la société.

Exemple : l'ensemble des mesures qui ont été prises par les autorités politiques européennes et mondiales en vue d'assurer la libre circulation des capitaux, sans aucune instance effective de contrôle, va à l'évidence contre le bien commun : la crise financière mondiale que nous connaissons en est la preuve manifeste.

Paul VI utilisait souvent l'expression « tout l'homme et tous les hommes », reprise littéralement au P. Lebreton : c'est une manière d'exprimer de façon concrète l'exigence du bien commun. Telle décision, telle politique favorise-t-elle tout l'homme : pas seulement ses conditions économique, mais aussi le lien social, la liberté, la responsabilité, le culturel, le spirituel, etc. Favorise-t-elle tous les hommes, au niveau national (une baisse d'impôts ne va-t-elle pas favoriser d'abord les plus fortunés ?), au niveau européen (les lobbies des grandes entreprises tiennent-ils compte des besoins effectifs de tous les consommateurs, de tous les citoyens ?), au niveau mondial (la politique agricole européenne prend-elle réellement en compte l'agriculture des pays pauvres ?).

1.4 Le choix prioritaire des pauvres

Dans la mise en œuvre de la clé d'interprétation et de discernement que constitue le bien commun, pour le chrétien (qui n'en a cependant pas le monopole), il y a lieu de faire intervenir un critère spécifique d'inspiration directement évangélique : le choix prioritaire des pauvres (ou l'option préférentielle des pauvres, si l'on préfère). À ce sujet, il est intéressant de relever une expression qui était inscrite au préambule de la Constitution européenne. L'Union entend agir « pour le bien de tous ses habitants, y compris les plus fragiles et les plus démunis ». Expression passée à la trappe dans le traité de Lisbonne.

Le choix prioritaire des pauvres est une option éthique fondamentale. C'est bien un choix ou une option. Il s'agit de la volonté consciente de regarder l'ensemble de la réalité sociale à partir d'un point de vue particulier : celui des pauvres, des plus faibles, des moins bien lotis. On ne s'interroge pas d'abord sur l'équilibre d'un fonctionnement d'ensemble, d'un système. On se demande : le système étant ce qu'il est, avec ses règles de fonctionnement, ses normes, son ensemble législatif, qu'advient-il des plus fragiles et des plus démunis ? Et on se pose aussi cette question concernant tout nouveau projet législatif ou réglementaire, qu'il soit national, européen ou mondial. Cette question, à partir de ce point de vue particulier délibérément choisi, doit être posée à de multiples niveaux : le fonctionnement mondial du commerce et les normes de l'OMC, les procédures et règles imposées par le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale, l'architecture interne de la Constitution européenne, les débats autour des services d'intérêt général ou services publics, le budget européen ou les budgets nationaux, les systèmes de privatisation des retraites, etc.

Ce regard particulier met en lumière les multiples contradictions entre les belles intentions déclarées dans les engagements pris par les États au niveau international, dans les traités européens, dans les programmes des partis, et les politiques effectivement menées.

Ici encore, ce regard à partir des pauvres n'offre pas de solution concrète et, quels que soient les rapports de force, il ne permet pas de trouver les solutions idéales, qui n'existent pas. Mais il doit permettre d'agir en vue d'améliorer les choses dans un sens plus favorable aux plus défavorisés, et d'arriver ainsi à des compromis plus satisfaisants de ce point de vue.

1.5 Le marché et ses limites

Dans tous les pays où on a essayé de l'introduire, l'économie planifiée de façon centrale par l'État a conduit à l'échec économique, tout en portant gravement atteinte aux libertés. La cause principale de l'effondrement de l'URSS et du système communiste réside sans doute là, les oppositions internes n'ayant pu aboutir positivement et en venir à bout du système que parce que celui-ci était gravement fragilisé de l'intérieur par son inefficacité.

Nous sommes ainsi dans un monde où un seul système fonctionne, qui est libéral capitaliste ou un capitalisme de marché. Ce système est-il l'idéal ? Non. Mais, du point de vue de l'efficacité économique, on n'a rien trouvé de mieux que le marché à l'heure actuelle. Les altermondialistes ont certainement raison de critiquer le système tel qu'il fonctionne, et en ce sens ils provoquent positivement au débat politique, mais jusqu'à présent ils n'ont proposé aucune alternative globale crédible.

Il y a donc reconnaissance du rôle majeur du marché et donc aussi de la nécessité du profit, mais cette reconnaissance est critique. Oui à une économie de marché, non à une société de marché : refus d'une société qui soit de part en part régie par le marché (ce qui est l'objectif des néolibéraux). Le marché peut assurer de la meilleure manière la production et la distribution de nombre de biens, à l'avantage de tous. Mais il est incapable d'assurer l'offre de biens non solvables, qui sont pourtant essentiels pour assurer la dignité de tous ceux dont les ressources monétaires sont trop faibles pour avoir accès à ces biens ; il est incapable d'offrir des services de base à caractère universel, c'est-à-dire accessibles et de qualité égale pour tous (poste, eau potable, etc.) ; il est incapable d'assurer la sauvegarde ou la promotion de biens publics comme l'environnement, la qualité des sols ou de l'eau des rivières, la beauté et la propreté de tous les espaces publics, le même niveau de sécurité pour tous les citoyens, etc. De plus, le marché laissé à lui-même creuse les écarts et développe ainsi des sociétés de plus en plus discriminantes. Fondamentalement, le marché est incapable d'assurer par lui-même le bien commun.

Le marché demande donc à être régulé et équilibré par des procédures qui font appel à d'autres moyens et d'autres principes.

1.6 La responsabilité de l'État

Étant donné les limites du marché en ce qui concerne les biens non solvables, les biens publics et plus généralement le critère du bien commun, l'Église insiste constamment sur la responsabilité de l'État. L'État doit tout à la fois établir le cadre juridique du fonctionnement du marché et prendre en charge directement ou indirectement la protection, la production et la distribution des biens et services indispensables au bien commun et que le marché ne peut assurer. C'est ainsi à l'État qu'il revient d'assurer à tous les ressources nécessaires pour répondre aux besoins vitaux et d'assurer un accès équitable pour tous aux services publics, et plus généralement, pour les moins bien nantis. De plus, il revient à l'État d'être le garant du respect de la dignité humaine et plus généralement des droits de l'homme. La loi doit donc jouer un rôle déterminant dans la défense de la justice et de la dignité humaine

De ce point de vue, il est évident que l'Union européenne aujourd'hui manque d'État. Certes, elle ne doit pas devenir elle-même un État ou un super-État. Mais l'Union ayant été instituée d'abord dans la perspective d'un marché unique, ce qui est quasi accompli à l'échelle des vingt-sept maintenant, la fonction d'équilibrage qui devrait revenir aux pouvoirs publics n'est pratiquement plus assurée. Les traités, jusqu'au traité de Lisbonne, sont ainsi marqués d'un déséquilibre interne ou d'une asymétrie entre le domaine de l'économie défini par le marché et la concurrence, d'une part, le domaine du social et du fiscal (qui conditionne le social), d'autre part. Le premier, en effet, est normatif, soumis au vote à la majorité qualifiée, et garanti par des procédures judiciaires, tandis que le second, pour l'essentiel et à l'exception de quelques normes du droit du travail, est de l'ordre de la coordination libre et soumis à l'unanimité (très difficile à obtenir à vingt-sept). De ce fait, le social et donc l'objectif de bien commun demeurent fragiles et trop souvent perdants face au marché.

Par ailleurs, depuis Jean XXIII, l'Église ne cesse d'en appeler à l'instauration d'une autorité publique de compétence universelle, qui ait la capacité d'assurer à la fois la paix mondiale et la justice dans les rapports internationaux. Or le système international souffre du même déséquilibre et plus marqué encore que celui qui caractérise les traités européens. Dans le domaine du commerce, l'OMC impose des normes en fonction du marché et s'appuie sur une instance de sanction, l'Organe de règlement des différends, tandis que les autres instances dans le domaine du travail (OIT), de la santé (OMS), de l'alimentation (FAO), du développement (PNUD), de l'environnement (PNUE) ne sont que des instances incitatives sans normes obligatoires ni sanctions.

1.7 L'économie ne peut se soustraire à une dimension éthique

Il n'y a pas d'antinomie entre économie et éthique, ni frontière étanche entre les deux. La pratique économique (comme la recherche scientifique ou la mise en oeuvre technique) ne peut être considérée comme une sphère de l'action humaine qui serait régie par des lois naturelles de type plus ou moins physique, – comme la loi de l'attraction universelle, par exemple, – loi qui s'imposerait à tous en dehors de toute considération morale.

La concentration de la richesse et du pouvoir, les processus objectifs d'exclusion et de marginalisation ne sont pas l'effet de lois naturelles, mais bien d'institutions

économiques et politiques proprement humaines. Cela ne signifie pas que tout soit possible : il n'y a pas de développement économique sans investissement, et il n'y a pas d'investissement sans profit, par exemple. Il y a des contraintes objectives. Mais il y a aussi des décisions humaines à caractère politique. La mondialisation actuelle, dans son fonctionnement et la forme qu'elle a prise, est tout autant la conséquence du développement des technologies nouvelles de la communication et de l'information, des nouvelles techniques de production et de l'industrie financière, que des décisions proprement politiques d'ouverture des frontières au marché, de changement de régulations, de mesures favorables au développement du marché financier.

Il y a donc responsabilité politique sur les conséquences de cette mondialisation, responsabilité qui présente une dimension proprement morale.

Dans la mesure où c'est l'homme qui est en cause dans sa dignité, le combat pour la justice fait partie intégrante de l'évangélisation, et le croyant ne peut se soustraire à ses responsabilités morales dans le champ économique et politique

2. Sur le travail

2.1 Le sens du travail

Dès le départ, l'enseignement social de l'Église s'engage pour la dignité du travail humain et la dignité du travailleur dans le travail. Du point de vue théologique et spirituel, le travail est compris comme un acte continuant la création de Dieu, une œuvre de création par laquelle l'être humain image de Dieu façonne le monde pour en faire un monde véritablement humain. De ce fait, le travail présente une double face, selon qu'on considère ce qu'il produit ou celui qui l'effectue.

Dans sa dimension objective, – ce que produit le travail, – la question qu'il faut poser au travail est de savoir s'il contribue réellement à l'édification d'un monde plus humain pour tous. De multiples questions se posent à ce sujet : une société dont la croissance est identifiée à la production monétarisée et fondée sur la consommation ; des modes de production et de consommation qui déséquilibrent gravement l'ensemble de l'écosystème ; la production d'armements qui ne répond pas à la nécessité légitime d'une défense maîtrisée, etc.

Dans sa dimension subjective, – ce que vit la personne qui est au travail, – la question est de savoir dans quelle mesure le travail, dans ses conditions concrètes, contribue à ce que le travailleur se réalise lui-même dans la dignité, compte tenu du fait que tout travail comporte aussi des contraintes. Toutes les enquêtes montrent aujourd'hui que le stress a fortement augmenté pour les travailleurs, qu'ils soient ouvriers ou employés, et qu'il y a aussi augmentation importante des maladies musculo-squelettiques.

La question du sens du travail doit être posée à ces deux niveaux.

2.2 Le salaire

Le salaire a une double signification : obtenir les moyens de vivre de façon décente, mais aussi alimenter la conscience d'être utile à la société et de gagner sa vie, c'est-à-dire de ne pas être un assisté. Même si les conditions de travail sont trop souvent loin de respecter la dignité humaine, le chômage, c'est-à-dire l'exclusion du marché du travail et la privation d'emploi, a des conséquences négatives sur la santé physique et psychologique plus graves encore que celles qui sont dues aux conditions de travail. Le chômage est une véritable aliénation, une plaie sociale.

Le travail ne peut être considéré comme une simple marchandise : il ne peut être simplement soumis aux règles du marché. De ce point de vue la situation actuelle de concurrence à partir des coûts du travail est profondément malsaine. Il n'est pas anormal qu'il y ait une certaine concurrence entre pays où les salaires sont bas mais où le coût de la vie est aussi plus bas, et généralement d'ailleurs la productivité aussi plus basse ; mais il n'est pas acceptable que la concurrence se fasse parce que les conditions de travail ne respectent pas la dignité du travailleur, parce que la protection sociale est totalement insuffisante, parce que la fiscalité sur le travail et les revenus est anormalement basse, parce que les syndicats sont interdits ou réprimés, etc.

2.3 Le droit au travail

Si la Constitution française déclare « chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi », le traité de Lisbonne, plus modestement, déclare : « L'Union établit un marché intérieur. Elle œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. » (TUE art 2,3). Nombre de militants ont invité à voter contre la Constitution parce qu'une telle formule constituerait une régression sociale du point de vue des droits : on ne parle plus du droit à obtenir un emploi. L'honnêteté demande de reconnaître que le texte de la Constitution française relève du vœu pieux, alors que celui de la Constitution européenne définit un objectif (c'est le titre même de cet article 3) qui fournit à la société civile un critère d'évaluation des politiques réelles. Encore faut-il se mobiliser pour qu'une telle déclaration ne reste pas un vœu pieu.

2.4 Syndicat et dialogue social

Dès Léon XIII, l'Église a reconnu l'importance des syndicats et le droit des travailleurs à se syndiquer. La négociation et le dialogue social sont valorisés ; le droit de grève est reconnu. Mais les documents ecclésiastiques manifestent le plus souvent une grande méfiance du conflit, et ont de la difficulté à penser le rapport de force

3. Principes, objectifs et réalité concrète : tensions et contradictions

3.1 La trajectoire de l'Union européenne

Le projet de Schuman et d'Adenauer (CECA) était profondément humaniste, éthique et politique à la fois : réconciliation des ennemis, mais dans l'espoir d'une réconciliation de tout le continent ; croissance partagée et solidarité interne, et de plus solidarité avec les pauvres (Afrique).

De plus en plus une perspective s'est imposée de façon dominante : le grand marché. La Grande-Bretagne est de fait arrivée à faire prédominer sa conception, c'est-à-dire l'option anglo-saxonne privilégiant sans contrepartie le libre échange et le marché, en marginalisant le politique. La dimension politique a cependant été timidement réintroduite par Maastricht.

En fait le principe de concurrence non faussé affirmé par les traités a été profondément perverti. La concurrence dont il s'agit est une concurrence entre entreprise, en empêchant les ententes sur les prix : ce principe est de fait un stimulant d'efficacité en faveur des consommateurs, pour autant qu'il y ait conditions égales : normes salariales et sociales, fiscalité, etc. Or actuellement, contre l'esprit des traités, marqué par la coopération, la concurrence se fait entre les États : pression sur les normes salariales, sur la protection sociale, sur la fiscalité, etc. : de ce point de vue on n'est plus dans une situation de concurrence non faussé, mais de concurrence faussée élevée en principe, situation dont les travailleurs sont les principales victimes, toutes les normes étant tirées vers le bas.

Stratégie de Lisbonne (mars 2000) : « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde en 2010 », rien que ça... En réalité les politiques n'ont pas suivi. L'inspiration est néolibérale : confiance au marché ; elle est de plus intergouvernementale, soumise à la méthode ouverte de coordination, forme la plus faible de coopération. En fait il y a moins en moins de coopération et plus en plus concurrence entre les États ; il n'y a pas de véritable politique industrielle ou d'investissement pour soutenir la stratégie, et le budget réel européen ne cesse de décroître : le maximum autorisé est 1,24 % PIB, il est en fait de 0.90 % : c'est-à-dire de moins en moins de moyens communs. Et s'il y a eu création d'emplois, ce sont majoritairement des emplois précaires : à temps partiel, intérimaire, subventionnés... Ces emplois qui sont justement aujourd'hui le plus menacés.

3.2 La crise financière et économique

La crise est l'effet du développement de l'économie financière au détriment de l'économie productive, l'effet de la rapacité croissante des actionnaires au détriment des projets d'entreprise, l'effet de la spéculation non contrôlée et du laxisme des autorités financières, en vue du profit maximum à court terme. Le château de cartes financier s'est effondré (cela avait été annoncé, mais on n'a pas voulu entendre), et l'économie réelle est aujourd'hui déstabilisée entraînant un grave processus de récession. Les premières victimes apparentes sont quelques grosses fortunes qui voient leur capital partir en fumée : ils ne sont cependant pas trop à plaindre, car ils ont tous d'autres

ressources ! Les vrais victimes sont tous ceux qui se trouvent sur le carreau suite à la restructuration des entreprises, à la contraction brutale de la production et aux faillites de plus en plus nombreuses ; ce sont aussi ceux qui avaient quelques ressources modestes et à qui on avait conseillé, pour leur pension, d'investir dans les institutions financières les plus sûres (banques et assurances), et qui perdent leurs modestes économies ; ce sont enfin ceux qui étaient endettés, en particulier pour leur logement, et qui perdant leur travail ou voyant leurs ressources fortement diminuer, sont étranglés.

Dans cette situation de crise, la tendance actuelle est non pas de renforcer la solidarité entre les États européens, par l'établissement de véritables politiques communes financières et économiques, mais bien de renforcer la concurrence entre les États, par le développement d'un patriotisme économique dirigé contre les autres.

Part ailleurs, les profondes transformations technologiques des systèmes de production industrielle, le développement des services et la concurrence féroce ouverte par la mondialisation du capitalisme de marché ont eu pour conséquence d'affaiblir considérablement les syndicats, tout en éliminant largement du rapport de force syndical tous les exclus du travail. De plus, la crise actuelle a aussi pour conséquence une tentation du monde syndical à jouer la défense nationale, sans stratégie effectivement commune au niveau européen.

3.3 Contradictions : par rapport à la lettre des traités européens

Les traités déclarent :

- Que l'Union « place la personne au cœur de son action » (Charte, préambule)
- Que « l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine. [...] Dans une société caractérisée par [...] la justice et la solidarité » (TUE art. 1 bis)
- Que l'Union « combat l'exclusion sociale et les discriminations », qu' « elle promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres » (TUE art. 2,3).

Les pratiques actuelles sont en contradiction flagrantes avec ces déclarations d'intention solennelles signées à l'unanimité par tous les gouvernements européens, quand ils ont agréé le traité de Lisbonne. Et cela pour trois raisons : la structure des traités et la hiérarchie des normes qu'ils imposent, soumettant institutionnellement le social et le fiscal à l'économique ; la capacité qu'à eue la GB à faire prévaloir sa conception de l'Union européenne comme grand marché ; la prédominance de fait d'une vision néolibérale de la société, même les partis socialistes ou sociaux-démocrates étant contaminés par cette vision. Remarque : la fragilité institutionnelle du social et du fiscal n'empêcherait pas a priori une pratique politique et législative plus ouverte du point de vue social, mais il faudrait pour cela que des majorités fortes se dégagent capables d'établir un rapport de force européen, majorités qui ne peuvent émerger que si un mouvement social les porte au pouvoir...

3.4 Contradictions par rapport aux orientations de l'ESE

3.4.1 D'un point de vue général

Il est de plus en plus clair que ni la personne humaine, ni la solidarité, ni le bien commun ne sont les critères mis en œuvre en Europe, et encore moins dans le monde, dans les domaines politique et économique.

3.4.2 En ce qui concerne le monde du travail

L'ESE a fortement affirmé que le travail ne peut être tenu pour une marchandise, qu'il ne peut être livré au marché. Or

- on constate de plus en plus que les conditions de travail se dégradent : augmentation du stress et des maladies professionnelles ;
- que les travailleurs connaissent une insécurité croissante de leur emploi (→ flexicurité) ;
- que de fait l'emploi devient la variable d'ajustement des entreprises à la conjoncture économique.

4. Des signes d'espoir, malgré tout

La crise actuelle ébranle très fortement le dogme néolibéral selon lequel le marché est le meilleur régulateur et l'autodiscipline des entreprises le meilleur garant de leur bon fonctionnement. On redécouvre la responsabilité de l'État.

Mais avec une question : une fois sorti de la crise, – mais ce n'est pas pour demain, – reprendra-t-on le business as usual, avec quelques améliorations marginales, en remarginalisant l'État ? Cette revalorisation de l'État et des autorités publiques n'est certainement pas gagnée.

Du point de vue européen, par ailleurs, une tendance longue et trois événements récents contribuent à revaloriser l'instance politique.

4.1 La question de l'environnement et du climat

La tendance longue : au niveau mondial, mais significativement au niveau européen la question de l'environnement et du climat est devenue une question politique majeure. Deux effets importants. Cette problématique ne peut être abordée fondamentalement au niveau national : les initiatives politiques doivent être transnationales et viser le mondial. L'Union européenne est sur ce terrain un acteur déterminant à partir de la négociation d'une véritable politique commune (mais qui est encore trop pensée sur le monde intergouvernemental, c'est-à-dire de la négociation des intérêts nationaux plutôt qu'à partir d'une perspective explicite du bien commun européen et plus largement mondial). Mais il y a une autre dimension moins visible, mais peut-être très importante pour le long terme d'un point de vue éthique. La culture contemporaine est mue par l'immédiat : le tout tout de suite au niveau individuel, d'où la grande fragilisation des

relations, entre autres de couple ; le profit le plus immédiat au niveau économique-financier ; la prochaine élection au niveau politique. D'où l'énorme difficulté à inclure le moyen et long terme dans les décisions à tous les niveaux, la difficulté de véritables projets personnels, familiaux, économiques, politiques. Or l'environnement réintroduit la question du long et du très long terme. Cela contribuera-t-il à ouvrir la culture et les mentalités ? Il faut l'espérer.

4.2 La question de l'énergie et de son approvisionnement

Notre économie industrielle et l'organisation de la vie quotidienne dépendent étroitement de l'énergie, en particulier de l'énergie faisant appel aux ressources fossiles : pétrole et gaz, et dans une moindre mesure charbon. L'énergie nucléaire fait débat, pose de nombreuses questions, et n'est en tout cas pas la réponse miracle. Les technologies alternatives ne permettront cependant pas de se passer rapidement, ni sans doute totalement, des produits fossiles. Or, tant pour le pétrole que pour le gaz, l'Europe dépend à près de 100% de pays tiers pour son approvisionnement. Des ruptures importantes d'approvisionnement peuvent avoir des conséquences économiques et politiques très graves. Plus du quart du gaz consommé en Europe provient de la Russie, et la presque totalité de ce gaz transite par l'Ukraine via le gazoduc Droujba (amitié). En janvier 2006, la Russie a coupé l'arrivée du pétrole puis du gaz à la frontière ukrainienne. La crise n'a duré que quelques jours. En janvier 2007, ce sont les vannes du pétrole qui ont été fermées à la frontière du Belarus puis de l'Ukraine. Cette fois encore, un accord a été trouvé au bout de quelques jours. Le 1^{er} janvier 2009, la Russie ferme à nouveau les vannes du gaz : dix-huit pays européens sont touchés, les pays du Sud-Est européens n'étant plus du tout approvisionnés, alors qu'il n'y a aucune alternative immédiate. Le conflit avec l'Ukraine porte officiellement sur les tarifs, mais il est avant tout politique. Moscou cherche à susciter un conflit entre l'Ukraine et l'Union européenne, et à diviser les Européens entre eux, en jouant sur le fait que les États d'Europe occidentale dépendent beaucoup moins de la Russie que ceux d'Europe centrale. Trois semaines ont été nécessaires pour trouver une solution provisoire tout au moins.

La situation globale de dépendance de l'Europe vis-à-vis de l'extérieur pour son approvisionnement en gaz et en pétrole et sa dépendance vis-à-vis de la Russie, dans un contexte de tensions récurrentes, provoquent les États européens à davantage s'affirmer ensemble politiquement et donc à se donner les moyens communs d'action. Mais la volonté politique et la solidarité ne sont que trop faiblement au rendez-vous.

4.3 La crise financière et économique

L'effondrement de quelques unes des institutions financières les plus renommées aux États-Unis d'abord, puis en Europe, en 2007, suite à la crise des subprimes, rejaillit en ébranlant l'économie réelle, à partir du 2^e semestre de 2008. Une récession majeure est entamée, avec toutes les conséquences sociales qui en découlent : des pertes massives d'emploi (plus de deux millions et demi d'emplois perdus aux États-Unis en 2008, près de 600.000 le mois dernier) font exploser les chiffres du chômage, et l'endettement de

nombreuses familles, incapables d'assurer le remboursement de leurs prêts, les conduit à la misère.

Cette crise majeure ébranle les dogmes du néolibéralisme : l'autorégulation du marché est une illusion, les systèmes d'évaluation des risques sont aveugles, des opérateurs professionnels individuels peuvent engager des milliards de dollars ou d'euros sur du vent, sans que personne ne contrôle ni ne s'inquiète. L'État était jugé comme un perturbateur, empêchant le marché de fonctionner de façon rationnelle. Tout d'un coup, dans la crise, on en appelle à l'État : lui seul peut sauver l'économie, contrairement à ce qu'on n'a cessé de déclarer depuis Reagan et Thatcher. L'État est appelé à refinancer, voire à nationaliser, les plus grandes entreprises financières menacées de faillite. Les conséquences pour l'économie et pour la population d'une faillite des plus grandes banques seraient dramatiques : paralysie de l'économie productive, faillites en chaîne des entreprises, condamnation à la misère de dizaines de millions de familles. Avec tous les risques de déstabilisation politique que cela pourrait entraîner.

Au niveau européen, il est apparu clairement qu'il n'est pas possible de laisser chacun des gouvernements trouver des solutions de son côté : une coordination est nécessaire. Ici encore se pose la question de l'instance politique européenne. Si la question est posée, la réponse actuelle n'est cependant pas claire. Il y a certes réflexion commune, mais la coordination reste au stade minimum. La crise devrait être affrontée par la mise en place d'une véritable gouvernance économique capable de prendre en compte les dimensions financières, industrielles, commerciales, fiscales et sociales, afin de mettre en place les outils d'une politique économique commune. On en est encore loin, mais au moins la question est aujourd'hui posée.

4.4 La guerre en Géorgie et en Ossétie du Sud

Suite à l'effondrement de l'Union soviétique, nombre de pays incorporés à cet État, retrouvent leur autonomie. Il en est ainsi de la Géorgie en 1991. Deux régions, cependant, proclament leur indépendance : l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. Cette indépendance n'est pas reconnue internationalement, mais elle est soutenue par la Russie, et de fait le pouvoir central géorgien en a perdu le contrôle. Le 7 août 2008, très imprudemment, le président Saakachvili engage une opération militaire pour reprendre le contrôle de l'Ossétie du Sud. Très rapidement, la Russie intervient militairement de son côté, envahit ce territoire et met en déroute l'armée géorgienne, tout en occupant une partie du territoire géorgien au-delà des limites de l'Ossétie.

Politiquement, il s'agit là d'un événement majeur du point de vue géostratégique. On sait que la Russie n'hésite pas à utiliser sa force militaire pour maintenir l'ordre sur son territoire face à toute velléité d'autonomie : la brutalité de la guerre en Tchétchénie en témoigne. Mais cela se passe à l'intérieur de ses propres frontières : affaire intérieure donc. En Ossétie du Sud, il s'agit de la première intervention militaire de la Russie en dehors de ses frontières depuis 1990. Compte tenu des liens étroits entre la Géorgie et les États-Unis, – la Géorgie occupant une position stratégique en raison du passage d'un double oléoduc faisant le lien avec la mer Caspienne, le seul permettant de contourner le territoire Russe, – c'est aussi la première fois qu'un conflit majeur entre Russie et OTAN est redevenu envisageable depuis la fin de la guerre froide.

Sous présidence française, l'Union européenne s'est fortement investie pour empêcher le conflit de dégénérer et pour trouver une solution diplomatique à la crise. Les troupes russes se sont retirées, le statut interne de l'Ossétie du Sud au sein de l'État géorgien devra être renégocié. Il est peu probable que la Géorgie en retrouve vraiment le contrôle, l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie devenant de fait une sorte de protectorat Russe... Ici encore, les événements ont conduit l'Union à prendre davantage ses responsabilités comme acteur proprement politique.

La chute de l'URSS et le démantèlement de son territoire a eu pour conséquence une longue période d'instabilité politique en Russie. Sur la scène internationale, la Russie est apparue comme un acteur faible et effacé. La présidence de Poutine a marqué un tournant décisif : remise en ordre interne et restauration de la conscience fière pour la nation russe. La Russie est redevenue un acteur majeur au plan mondial.

Pour l'Union européenne, les conséquences de ce fait sont très importantes. Tant sur le plan énergétique que sur le plan politico-militaire, elle est contrainte de se positionner vis-à-vis de la Russie. Du fait que la Russie est géographiquement sa voisine, la question se pose en de tout autres termes que pour les États-Unis. Le défi pour l'Europe est de trouver un mode de relations positives avec la Russie et une forme réelle de partenariat capable de renforcer la paix sur le continent, de contribuer à la stabilité politique et d'assurer de part et d'autre le développement économique. De ce point de vue, les intérêts de l'OTAN, dominée par les États-Unis, et ceux de l'Europe ne convergent pas entièrement : la politique états-unienne, cherchant à encercler militairement la Russie en multipliant les bases et en élargissant systématiquement l'OTAN (pressions pour intégrer à l'Organisation l'Ukraine et la Géorgie), contredit de fait la recherche européenne d'établir des relations positives avec la Russie.

La guerre en Géorgie pose donc clairement à l'Union européenne la question de savoir si elle peut et veut assumer ses responsabilités politiques autonomes en tant même qu'Union.

4.5 Le défi d'une Europe politique et sociale

Les événements récents poussent donc l'Union européenne dans ses dimensions politiques. La manière dont est rencontrée cette situation présente des côtés positifs, capables de faire avancer le projet européen, mais soulève aussi l'un ou l'autre doute.

Le projet européen est politique par son origine, mais la dimension politique s'est longtemps effacée au profit du seul projet économique. Un axe politique a été réintroduit par le traité de Maastricht, et les événements ont poussé à l'intervention politique. Il y a là un acquis positif. Mais restent une question, un défi et une ambiguïté.

Une question d'abord : l'Union arrivera-t-elle à assumer réellement les responsabilités politiques qui sont les siennes à l'heure actuelle et à agir en acteur cohérent et autonome ? Les différences d'options et de sensibilités de ses vingt-sept États membres présentent une difficulté majeure face à cette question : priorité ou non des relations transatlantiques, autonomie politique ou non au sein de l'OTAN, etc. (la nécessité d'un partenariat avec les États-Unis n'est mise en cause par personne, mais cela signifie-t-il alignement ou non ?), expériences historiques très contrastées dans la relation avec la

Russie, etc. Mais c'est aussi la question de savoir si la revalorisation de l'instance politique sera portée par un projet de société incluant clairement la dimension sociale et de solidarité, ou par l'unique souci de réactiver le marché dérégulé. Nos États seront-ils collectivement à la hauteur des questions sociétales globales soulevées par les événements de ces dernières années ? Une réponse positive est loin d'être acquise.

Une ambiguïté : les derniers mois ont clairement conduit l'Union européenne à prendre des initiatives politiques communes, mais on doit se poser la question de la figure que prend cette dimension politique. Le projet européen est, par son origine, un projet communautaire. Or si, récemment, l'initiative politique a connu des développements importants, elle accentue le caractère intergouvernemental de l'Union au détriment de sa dimension communautaire. Dans les trois dossiers brûlants récents, tout s'est effectué au niveau des chefs d'État et de gouvernement, ni la Commission, représentant l'intérêt communautaire, ni le Parlement, représentant les citoyens, n'étant concernés. D'où la question : la dimension communautaire déjà fragilisée ne le sera-t-elle pas encore davantage ? Autrement dit : ne va-t-on pas de plus en plus faire prévaloir la négociation et le compromis autour des intérêts nationaux divergents voire concurrents, sur la recherche du bien communautaire, des objectifs communs pour le bien de tous : le développement de l'emploi pour tous, la qualité des emplois et la dignité au travail, l'inclusion sociale de tous ceux qui sont exclus du marché de l'emploi ou n'y ont pas accès ? Une occasion s'est ouverte de reposer sérieusement la question du projet politique et sociétal européen, la réponse qui sera donnée à cette question reste très incertaine.